16 juillet : Pharnext bientôt en liquidation judiciaire ?

Paris, le 16 juillet - N'étant plus en mesure de financer son activité depuis le 15 juillet, Pharnext a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Le tribunal de commerce de Paris se prononcera sur le dossier à l'occasion d'une audience fixée le 22 août prochain. En tant que société pharmaceutique, Pharnext s'est spécialisée dans le développement de thérapies pour les maladies neurodégénératives. Après la résiliation de son contrat de financement avec Néovacs en septembre 2022, la biotech s'est ensuite tournée vers Global Tech Opportunities 13, son partenaire financier qui n'a pas souhaité la soutenir davantage. Pharnext a par ailleurs indiqué à l'attention des investisseurs dans son communiqué que « compte tenu du montant des passifs de la société, des sûretés accordées et de la valeur estimée des actifs, les produits éventuels de cession d'actifs ne devrait pas permettre de versements aux actionnaires de Pharnext. »

Temps de lecture : minute

16 juillet 2024

Article écrit par Mael Khechana